



## Résiliation abonnement mobile - Déménagement "courte durée"

Par **beni38**, le **14/09/2013** à **21:52**

Bonjour,

j'ai une petite question concernant les contrats de téléphonie mobile.

Supposons que j'achète un téléphone haut de gamme avec un abonnement couteux pour payer le téléphone aussi peu cher que possible. Si je pars en échange académique pendant 4 mois à partir de janvier, me sera-t-il alors possible de résilier mon abonnement mobile sans frais pour cause de déménagement ? La durée de 4 mois est-elle suffisante pour faire valoir ce droit de résiliation ? Le fait que je sache que je vais déménager au moment de la signature du contrat me permet-elle de le résilier pour cause de déménagement ?

merci d'avance,  
beni

Par **janus2fr**, le **15/09/2013** à **11:52**

Bonjour,

Tout est à voir dans le contrat et dans les CGV/CGU.

En règle générale, il faut un déménagement pour au moins 6 mois, que le souscripteur du contrat n'ait pas eu connaissance du fait générateur au moment de la souscription et parfois une certaine ancienneté du contrat (au moins 3 mois).

Par **beni38**, le **16/09/2013** à **00:18**

merci pour la réponse. Je vais lire les CGV/CGU en détail.